

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 065390

110337

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3291

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

G. H. Oumya SAMIR

Date de naissance :

22-07-1968

Adresse :

AN 9 OADSS GL FAKIR B.C.R.M.M.R

Tél. : 05 22 20 45 45

Total des frais engagés : 10522473345/0522471472

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/03/2022

Nom et prénom du malade :

M. HOUONI ROMIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Voméose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Authorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/07/2022	C	2	250 DH 50 DH	Dr. Abdelhak BOUCHTA OPHTHALMOLOGISTE 70, Rue Allah Ben Abdellah Casablanca Tel. : 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72
31/10/2022	CE	2	220 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Lunettes El Hanaâ</i> El Hanaâ El Hanaâ sous Ennajid Derb Ghallef 022 99.27.09	01-04-22					2400,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

LUNETTES EL HANAA

نظارات الهناء

Soûk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف
الرقم 509
الباتنت - 34717241

DATE : ٢١٠٤.٢٠٢٢

N° 003952

NOM : HAKANI
PRENOM : LANIA

١٥١٠٥٩٠٧٦٤٤٥٠٥٥٥

- DOCTEUR : ABDELHAK BOUCHTA
- NOMENCLATURE : N°

PRIX

VL	OD : AXE 85 CYL -6 SPH +0.50	VL	٢٢٠ -
	OG : AXE 90 CYL -6 SPH +0.50		٢٢٠ -

ADD :	Lunettes El Hanaâ Soûk Ennajd Derb Ghallef Casa - Tél : 022.99.27.09		
VP	OD : AXE	CYL	SPH
	OG : AXE	CYL	SPH

Verres	Organique A	
--------	-------------	--

Monture	Optique	١٠٠٠ -
Facture Arrêtée à la somme de :	Dent Mille	
Quarter Cent D H		٢٤٣ -

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ADELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale

31/55 | ٢٠٢

الدار البيضاء في

RANIA HAKKANI

Hontue

+0.25

Argan

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72

لـ

OD : +0.25 (-0.50 = 85°)

OS : +0.25 (-0.50 = 90°)

وكيل

S

Lunettes El Hanaâ

19, Souk Ennaid Derb Ghallef

Casa - Tél : 022.99.27.09

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70 Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72